



Épreuve de contrôle du Bac Pro : modèle de fiche

publié le 06/07/2021

Modèle de fiche session juillet 2021

Descriptif :

Aménagement des examens pour la session 2021 - Modèle de fiche.

L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel prévue aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation est maintenue dans les conditions prévues par l'arrêté du 18 février 2010 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel et la note de service du 1er avril 2010.

Néanmoins, afin de tenir compte du contexte particulier de cette session, les chefs d'établissement et directeurs d'organismes de formation professionnelle pourront établir une fiche récapitulative attestant des parties de programmes réalisées dans les enseignements généraux correspondant aux deux interrogations constituant cet oral.

Un modèle de fiche figure, à titre indicatif, en annexe. Les candidats convoqués pour l'épreuve de contrôle pourront la présenter aux examinateurs qui adapteront alors les sujets d'interrogation proposés. Les interrogations devraient ainsi être conduites selon les principes suivants :

- en français : le choix de présenter une œuvre ou un groupement de textes est laissé au candidat ;
- en histoire-géographie : le sujet porte sur les parties du programme de terminale effectivement traitées au cours de la formation ;
- en mathématiques : le sujet porte sur les modules du programme de terminale effectivement traités au cours de la formation ;
- en physique-chimie : le sujet porte sur les modules du programme des classes de première et de terminale de la spécialité effectivement traités au cours de la formation ;
- en enseignement professionnel : le sujet porte sur les contenus du référentiel de la spécialité du diplôme enseignés par le professeur d'enseignement professionnel et effectivement traités au cours de la formation.

 [Oral de contrôle du baccalauréat professionnel : Mathématiques](#) (PDF de 791.6 ko)
Bulletin officiel n°23 - 10 juin 2021.

Les candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury. Cette note est la moyenne entre la note obtenue à cette épreuve de contrôle et la note moyenne obtenue à l'examen.

Source :

► [Bulletin officiel - Aménagement des examens pour la session 2021](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.